



EXTRAIT

Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Chavannes-sur-Moudon du 8 décembre 2025

Présidence : Madame Fabienne BOLAY

Le Conseil général de Chavannes-sur-Moudon, au vu des éléments apportés par la Municipalité et la commission de gestion,

Décide

- d'accepter le préavis municipal N° 05/2025 – Budget 2026,
- d'accepter le préavis municipal N° 06/2025 – Ajustement du bilan le passage au MCH2,

ainsi délibéré en séance du 8 décembre.

La Présidente

Fabienne Bolay



La secrétaire

Laetitia Dutoit